DES

EXTRAIT DU Publié le DES DELIB ID: 013-211300157-20230327-23_02_07-DE

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

DU CONSEIL MUNICIPAL

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE DE **BOUC BEL AIR**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Code Postal 13 320

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33 Date de convocation du Conseil Municipal: mardi 21 mars

Présents	23
Pouvoirs	8
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS: Stéphan PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS: Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET: SÉJOUR D'ÉTÉ, **ÉDUCATIF ET SPORTIF POUR LES 6-**17 ANS DU 24 AU 28 JUILLET 2023, A ORCIÈRE

Le service scolaire, enfance et jeunesse de la commune de Bouc Bel Air organise en partenariat avec l'UFCV un séjour d'été pour les 6-17 ans du 24 au 28 juillet 2023 (60 enfants) au centre de vacances agréé « l'Aiguille », géré par le prestataire Actions Vacances, à Orcières.

Ce séjour avec hébergement et pension complète a pour but

- De développer l'autonomie des enfants et des jeunes dans la vie quotidienne
- Favoriser la découverte d'un nouvel environnement et des activités associées
- Favoriser le vivre ensemble

Le Prix du séjour s'élève à 251 € par enfant, ce tarif comprend :

- → L'hébergement en pension complète du diner du premier jour au goûter du dernier jour.
- → L'encadrement nécessaire pour la préparation et l'encadrement des activités du programme choisi
- → Le transport
- → Les animateurs de vie quotidienne

Au programme:

Via-ferrata et équitation, avec une ran plage à la base nautique d'Orcières

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Republié le phaignade au complexe aquiatique

ID: 013-211300157-20230327-23_02_07-DE

d'Orcières, activités sportives, grands jeux, jeux d'eau et venirees annuées... Il sera attribué aux familles qui résident sur **BOUC BEL AIR** une aide de 0 à 50 % selon leur quotient familial.

Les participations des familles seront donc définies selon le tableau ciaprès :

Tranches de revenus	Participations familiales	Participations commune
QF ≤ 460 €	125.50 €	125.50 €
460 € < QF≤ 610 €	150.60 €	100.40 €
610 € < QF≤ 800€	175.70 €	75.30 €
800€ < QF≤ 1050 €	200.80 €	50.20 €
1050 €< QF≤ 1500 €	225.90 €	25.10 €
QF> 1500 €	251 €	0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission enseignement en date du 9 mars 2023, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

FIXE le prix du séjour à 251,00 € par enfant.

APPROUVE la participation des familles selon la grille tarifaire suivante :

Tranches de revenus	Participations familiales	Participations commune
QF ≤ 460 €	125.50 €	125.50 €
460 € < QF≤ 610 €	150.60 €	100.40 €
610 € < QF≤ 800€	175.70 €	75.30 €
800€ < QF≤ 1050 €	200.80 €	50.20 €
1050 €< QF≤ 1500 €	225.90 €	25.10 €
OF> 1500 €	251 €	0

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits Pour copie conforme.

 Richard MALLIÉ, Maire.